**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

**Appel à projets 2024 – Accueils de jour**

**Coordonnées et informations utiles :**

* Nom :
* Prénom :
* Fonction :
* Organisation :
* Date de mise en activité du service :
* Forme juridique :
* NNE :
* Rue :
* Numéro :
* Boîte :
* Code postal :
* Commune :
* Numéro de téléphone :
* Courriel :
* N° de compte bancaire (une attestation bancaire doit être jointe au formulaire pour les opérateurs n’ayant jamais bénéficié de subside régional) :

**Offre de services actuelle et engagement au respect des conditions d’éligibilité reprises dans l’appel à projets. Expliquez :** espace d’accueil, alimentation, biens de première nécessité, sanitaires, dispositions spécifiques pour l’accueil des femmes et/ou de mineurs, formation des travailleurs à diverses problématiques (telles que la violence conjugale, la santé mentale, les assuétudes, la migration, etc.), horaire (nombre de semaines/an, nombre de jours/semaine, nombre d’heures/jour), capacité d’accueil (moyenne journalière de personnes accueillies et/ou capacité maximum fixée par les services de prévention incendie), inconditionnalité de l’accueil, partenariats.

**Evaluation des besoins (quels sont les besoins identifiés sur le territoire et sur la base de quels critères). Expliquez :**

**Territoire géographique desservi :**

-Précisez les communes :

-Des zones rurales sont-elles couvertes ? Si oui, lesquelles ?

**Commentaires éventuels :**

Pour rappel, les moyens libérés devront être utilisés entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024, à l’exception des opérateurs retenus dans le cadre de l’appel à projets 2023 qui sont en décalage de période de subvention. Pour ces derniers, la période de subventionnement débutera dans le cadre réglementé au lendemain du terme de la précédente subvention, moyennant l’obtention d’un agrément qui sera soumis au respect de diverses conditions, et ce jusqu’au 31 décembre 2025.

**Date et signature (une signature manuelle n’est pas requise)**

**Ce formulaire doit être envoyé pour le 29 février 2024 à minuit au plus tard PAR COURRIER ELECTRONIQUE UNIQUEMENT à l’adresse suivante :** accueils.jour.social@spw.wallonie.be